

*des Princes &c.* Novembre 1746. 335

*C'est dans cette confiance, Hauts & Puissans Seigneurs, que ma Souveraine se promet que vous voudrez bien employer vos soins équitables & vos bons offices à adoucir, autant qu'il est possible, la rigueur de son infortune, en retour de la vénération qu'elle a toujours eüe pour votre auguste République, & des vœux qu'elle forme pour votre bonheur. Fait à La Haye le 27. Septembre 1746. Signé, VILAVECCHIA.*

On fait que Mr. Guastaldi chargé des affaires de *Genes* à *Londres*, y a aussi présenté un Mémoire dans le goût de celui que nous venons de rapporter.

VII. S'il arrive à la République de *Genes* quelque adoucissement, après les représentations qu'elle a fait faire à la Cour de *Vienne*, on pense, comme elle forme des prétentions à la charge de cette Cour, pour des sommes négociées en différentes occasions, & même depuis le commencement de la présente guerre d'*Italie*, que cet article sera réglé de manière que toutes prétentions de part & d'autre seront entièrement liquidées : Et de plus il y a apparence, par un arrangement déjà projeté à cet égard, qu'outre le million de *généuïnes* déjà payé, il n'en reviendra pas moins à l'Impératrice-Reine le reste de la somme imposée aux *Genois* qui est encore de deux millions de *généuïnes*.

On ajoutera ici que le Sénat de *Genes*, lors de la prise de possession des portes de la Ville de ce nom par les Impériaux, a fait remettre exactement au Marquis de *Botta*, en vertu de la Capitulation, une note de toutes les sommes déposées par des particuliers, dans la Banque de *Saint Georges*; que toutes celles qui se sont trouvées appartenir à des Sujets de *France* ou d'*Espagne*, ont été faites,